



Courroux, le 7 mars 2014

Mémo

~~Augmentation des primes de sortie à Fr. 500. par jour mais max. Fr. 50. par participant~~

Par décision de l'AG du 10.03.2017 cette participation est supprimée à partir de 2017.

Le club paye: le café le matin
Eventuellement le café de 4h

~~Participe à la nuitée des membres lors de la sortie de 2 jours~~

~~(max. Fr. 50.-)~~ Par décision de l'AG du 8.4.2016, cette participation est supprimée à partir de 2016.

Il n'y a plus de participation du club au repas lors de sortie.

Le club paye le souper de l'assemblée générale aux personnes non-membres qui ont aidé à la fête de Courroux.

Le club peut participer à des frais qui incombent à une activité extra-motarde organisée pendant une sortie officielle (ex. rallye, sortie d'hiver etc.). 10.- fr/pers même pour non membre, maximum 200.- Fr.

La caisse du moto club verse un fond au comité sportif pour l'organisation des sorties annuelles. Ce montant sera versé à l'organisateur (même s'il ne fait pas partie du comité sportif) de chaque sortie officielle selon la répartition suivante:

sorties de 1 jour à Fr 100.-

sortie de plus de 1 jours à Fr 150.-/jour

L'organisation d'une sortie doit impérativement se faire par 2 personnes, l'organisateur et le co-organisateur. L'organisateur est tenu de donner la moitié à son co-organisateur.

Cadeau pour divers événements:

Naissance : cadeau d'une contre valeur de Fr. 100.-
Mariage : cadeau d'une contre valeur de Fr. 100.-
Démission du comité : cadeau d'une contre valeur de Fr. 25.- par année de dévouement, maximum Fr 100.-
(p.ex fleurs pour les dames bouteilles pour les hommes)

Le comité

Par son président Christophe Günter